

Issy-les-Moulineaux, le 16 Décembre 2015

De la part de :

La Communauté éducative du LPO E. Ionesco,  
92130 Issy-les-Moulineaux

A l'attention de :

M. André SANTINI, Député-Maire d'Issy-les-Moulineaux

Monsieur le Député-Maire,

Dans notre courrier du 14 décembre dernier, nous vous alertions sur la situation de la Section Professionnelle du Lycée de votre ville, mise en péril par un projet inique de transfert.

Entre-temps, nous avons appris, par la nouvelle « carte des formations », que vient d'être décidé le transfert effectif de la Section SEN au Lycée des Métiers Côtes-de-Villebon !

Nous nous permettons, M. Santini, de vous rappeler que l'argument utilisé au départ était celui de la montée « intolérable » des effectifs dans le Bassin de Boulogne. Or, pas plus tard que vendredi dernier, au Lycée Santos-Dumont, lequel appartient à ce même bassin, M. Wuillamier, DASEN, a dit clairement, aux élus du CA de ce Lycée, que : la pression démographique consécutive à l'entrée en Seconde en septembre 2015 des « enfants du baby-boom de l'an 2000 » était désormais derrière nous. Qu'ainsi les entrées en Seconde prévues pour septembre 2016, et les années suivantes, s'en trouvent donc stabilisées.

Ainsi, même après le « coup de semonce » des dernières élections, se poursuit la même politique ! Ainsi ne sommes-nous que des pions, que l'on déplace autoritairement !

Nous comptons sur vous, M. Le Député-Maire, pour intervenir au plus tôt auprès des autorités compétentes, qui auront à répondre, à la population, et aux médias, de leur surdité volontaire.

Nous adressons, ce même jour, une lettre à Mme Valérie Pécresse, Présidente de la Région, afin de l'informer de la situation, et de l'inviter, à la rentrée de janvier, dans notre Lycée. Nous sommes convaincus que vous serez heureux de relayer cette invitation. Il va de soi que nous vous associons à cette invitation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Député-Maire, l'expression de notre considération la plus distinguée.

La communauté éducative du lycée Eugène Ionesco

